LETTRE OUVERTE AUX DÉPUTÉ(E)S (Ré)ELU(E)S le 19 juin 2022

dans les circonscriptions de PACA et de Corse

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Représentant près de 230 associations du secteur sanitaire, social et médico-social, au niveau régional, l'URIOPSS PACA et Corse porte la voix des acteurs du privé non lucratif qui accompagnent les personnes les plus vulnérables de notre société : personnes âgées, personnes en situation de handicap, de pauvreté, enfants, jeunes en rupture familiale, notamment auprès des pouvoirs publics.

Nous proposons d'être votre interlocuteur pour cette nouvelle mandature afin de contribuer à la construction des politiques publiques, dans une approche constructive et exigeante, et dans l'intérêt des personnes accompagnées.

Pour ce faire, **nous souhaiterions vous rencontrer afin d'échanger** sur les principaux enjeux et priorités que nous avons identifiés pour l'accompagnement des personnes vulnérables, à partir des grands axes énoncés ci-dessous.

Tout d'abord, nous vous alertons sur **la menace que fait peser la pénurie de personnels au sein des structures sociales et médico-sociales sur les personnes ayant besoin d'être accompagnées**, en raison de leur âge, de leur handicap, de leur situation sociale, ou de leur vulnérabilité.

Aujourd'hui en France, ce sont **10 millions de personnes vulnérables**, soit 15% de nos concitoyens, qui ont besoin d'accompagnement. Et ce sont près d'**1 million de professionnels des secteurs social et médico-social** qui accompagnent au quotidien les personnes fragiles. Si nos métiers sont porteurs de sens, ils sont aujourd'hui confrontés à **un véritable déficit d'attractivité**.

Les fortes tensions de recrutement, voire de stabilisation des effectifs, dans le secteur de la santé et de la solidarité impactent la sécurité, la qualité, voire le maintien de l'accompagnement des plus fragiles.
Aujourd'hui l'heure est à l'essoufflement : démissions, reconversions, absentéisme, désaffection du secteur, … Les ressources humaines sont épuisées et le vivier se tarit.

Or, sans ces forces vives :

> **Comment les associations pourront-elles poursuivre l'accompagnement des personnes vulnérables ?**
> **Qui s'occupera des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des enfants relevant de la protection de l'enfance et des plus pauvres d'entre nous ?**
> **Quelles seront les conséquences pour ces personnes, et leurs aidants ?**
> **Combien de personnes resteront isolées, livrées à elles-mêmes, en danger ?**
> **Faut-il se résoudre à laisser les personnes vulnérables sans accompagnement professionnalisé ?**

Des milliers d'emplois sont actuellement non pourvus. De moins en moins d'élèves entrent en formation des métiers du secteur. La pyramide des âges nous contraint à compenser le départ à la retraite de milliers de salariés. Si le secteur associatif ne peut plus fonctionner normalement, c'est bien la solidarité, au cœur de notre pacte social, qui est fragilisée.

Ces derniers mois, notre Union a régulièrement alerté le Gouvernement, comme les acteurs institutionnels locaux, sur **la mise en œuvre des mesures du Ségur ou des accords Laforcade qui maintiennent encore aujourd'hui des inégalités de traitement entre professionnels** exerçant dans nos associations, et contribuant, directement ou indirectement, à l'accompagnement des plus vulnérables.

Si les revalorisations salariales sont indispensables, d'autres actions sont également nécessaires pour mieux faire connaître les métiers du secteur et le sens qu'ils véhiculent, sensibiliser les plus jeunes à ces vocations, contribuer à faciliter les conditions d'exercice de ces professions, etc.

Parallèlement, nous subissons les effets d'une forte inflation et notamment l'explosion des coûts de l'énergie, dont les conséquences financières n'ont pas été prises en compte dans les financements des structures pour l'année en cours. Les associations sont donc impactées par la question de la poursuite de leur action, faute de personnels, mais aussi, sur la gestion de leurs enveloppes financières pour assurer leur fonctionnement. Les victimes directes de ces difficultés sont les personnes vulnérables dont l'accompagnement nous a été confié.

Pour soutenir ces métiers essentiels du « prendre soin », nous proposons (en relais avec des partenaires locaux), **la création d'une Grande Cause nationale du quinquennat**, aux côtés de celle de l'égalité entre femmes et hommes. Le secteur mérite une réponse à la hauteur des défis posés par la crise des ressources humaines traversée actuellement…

DE FAÇON PLUS SPÉCIFIQUES, VOICI NOS PRIORITÉS, SELON LES PUBLICS ACCOMPAGNÉS

Des réponses adaptées aux besoins et attentes des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

La nécessité d'une loi autonomie [1] pour assurer notamment :

- Un véritable virage :
  - domiciliaire avec une coordination solide entre les différents professionnels intervenant à domicile et en établissement, et des moyens renforcés pour les services d'aide et/ou de soins à domicile
  - inclusif pour permettre aux personnes de trouver des réponses à leurs besoins au plus près de leur lieu de vie, en milieu ordinaire. Cela passe notamment par le développement de l'habitat inclusif
- Un accompagnement de qualité en établissement qui ne mise pas seulement sur le soin, mais surtout sur la vie sociale et une vie de qualité pour les personnes. Il s'agit, par exemple, de faire de l'EHPAD un véritable lieu de vie
- La lutte contre l'isolement des personnes âgées dont la crise sanitaire a majoré l'amplitude
- La mise en œuvre d'une politique efficiente de soutien aux aidants
- Le décloisonnement des secteurs du handicap et du grand âge, à partir du parcours des personnes en prenant en compte leurs besoins et leurs attentes

Un financement à la hauteur des enjeux du secteur

- Pour remodeler le secteur en profondeur pour relever les défis posés par l'accompagnement du handicap et du grand âge
- Clarifier le financement de la Branche autonomie
- Rendre plus accessibles les modalités de calcul et de versement des revalorisations salariales du Ségur et garantir aux gestionnaires un financement à la hauteur de la réalité des dépenses

Mobiliser les moyens permettant l'émergence d'une société réellement inclusive

Pour que les établissements et services s'ouvrent davantage vers le milieu ordinaire, la société doit également être prête à accueillir la différence. Pour ce faire, il nous faut :

- Rattraper le retard de la France en matière d'accessibilité (des bâtis, numérique etc.)
- Professionnaliser les AESH et rendre leurs métiers plus attractifs, déployer les unités d'enseignements externalisées pour contribuer à une école inclusive. Les enfants en situation de handicap doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement leur permettant d'accéder à l'école de la République, et ce, de la maternelle au lycée.
- Créer davantage de passerelles entre le secteur du handicap et le secteur sanitaire

Un réel investissement au bénéfice de la jeunesse et des familles

Investir massivement dans la prévention

- Renforcer les dispositifs de prévention spécialisée
- Poursuivre le développement du soutien à la parentalité
- Promouvoir la médiation familiale
- Adapter les mesures de milieu ouvert aux besoins des enfants et des familles

Déployer une véritable politique en faveur de la jeunesse

- Accès et accompagnement à l'autonomie et à l'insertion
- Permettre aux jeunes d'avoir accès à un revenu minimum de base (RSA jeunes)
- Développer l'habitat / le logement pour les jeunes

[1] Notre réseau a fait une contribution pour une loi autonomie : ici

Décloisonner les politiques publiques pour améliorer l'accompagnement des enfants dénommés "invisibles"

- La contractualisation dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance est une première étape (mais reste insuffisante au regard des besoins)
- Encourager la création de dispositifs d'hébergement et d'accompagnement adaptés

Enfin, les enfants et les jeunes doivent faire l'objet **d'une attention toute particulière** afin qu'ils ne portent pas les effets à long terme d'une crise dont ils ont été largement victimes et dont les effets délétères s'en ressentent aujourd'hui (développement de troubles psychiques, de phobies, d'absentéisme scolaire, etc.)

1

Une action renforcée et programmée pour prévenir les glissements des publics en précarité

Une programmation pluriannuelle nécessaire pour :

- La création de 150 000 logements locatifs sociaux et écologiques par an dont 60 000 PLAI, de places en intermédiation locatives
- L'annulation du projet de suppression de 10 000 solutions d'hébergement envisagée à fin 2022 avec le déploiement de **solutions transitoires dignes et/ou d'améliorations des conditions de vie**, du recours à du bâti public, des réquisitions ou des mises à disposition de terrains, de lieux d'hébergement dignes et adaptés, dans le cadre d'un accueil inconditionnel.

La crise sanitaire aura, encore ces prochaines années, des impacts particulièrement forts sur **l'aggravation de la pauvreté,** avec l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA, les difficultés accrues d'accès à l'emploi, et aux droits en général. Il convient donc de veiller à un accès :

- aux soins (via une fusion AME-PUMa),
- aux droits sociaux,
- à un droit à l'alimentation qui permette de prendre en compte les préférences, besoins et choix des personnes concernées.
- à l'emploi.

Concernant les squats et bidonvilles, nous sollicitons l'élargissement de la portée de l'instruction de janvier 2018 relative à la résorption des campements illicites et des bidonvilles **à toutes les situations d'habitat informel, y compris les squats.** Cette réponse doit être co-construite avec tous les acteurs de terrain, les habitant.es et la puissance publique et assortie de moyens à la hauteur de ses ambitions.

Pour aborder ensemble la mise en œuvre de ces principales priorités pour notre Union, nous vous proposons de prendre rendez-vous, en contactant **Géraldine MEYER**, directrice de l'URIOPSS PACA et Corse

g.meyer@uriopss-pacac.fr

06 75 69 66 06

A propos de l'URIOPSS PACA et Corse

L'URIOPSS, tête de réseau inter-associative et interfédérale, aide et coordonne les acteurs associatifs sur le secteur de la santé et de la solidarité.

A partir d'une vision globale et politique, tout en promouvant des partenariats et des échanges entre ses membres, elle regroupe et défend les projets de 228 structures (associations, fédérations, mutuelles) adhérentes qui gèrent plus de 745 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux au service des personnes vulnérables accueillies et accompagnées (maisons d'enfants, maisons de retraite, établissements pour les personnes en situation de handicap, pour les personnes en difficultés sociales, hôpitaux, services d'aide et de soins à domicile,...).

URIOPSS Provence-Alpes Côte d'Azur et Corse